



Assemblée générale

Distr. générale
25 septembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 84 f) de l'ordre du jour

Questions de politique macroéconomique :

préparatifs de la Réunion ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport de transit

Lettre datée du 23 septembre 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République démocratique populaire lao

En ma qualité de Président du Groupe des pays en développement sans littoral, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué ministériel adopté à l'issue de la troisième Réunion ministérielle annuelle des pays en développement sans littoral, tenue à New York le 17 septembre 2002 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 84 f) de l'ordre du jour (Préparatifs de la Réunion ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport de transit).

Le Président du Groupe des pays
en développement sans littoral
(Signé) Alounkeo **Kittikhoun**



**Annexe à la lettre datée du 23 septembre 2002,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la République démocratique populaire lao
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Communiqué adopté à l'issue de la troisième Réunion
ministérielle annuelle des pays en développement sans littoral,
tenue à New York, le 17 septembre 2002**

Nous, ministres des pays en développement sans littoral, après avoir tenu notre réunion le 17 septembre 2002 en marge de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies,

Réaffirmant la Déclaration du Millénaire qui reconnaît les besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral et demande instamment aux donateurs bilatéraux et multilatéraux d'accroître leur aide financière et technique à ce groupe de pays pour leur permettre d'assurer leurs besoins de développement particuliers et de les aider à surmonter les obstacles géographiques et d'améliorer leurs systèmes de transport de transit,

Se félicitant de la décision de l'Assemblée générale énoncée dans sa résolution 56/180 du 24 janvier 2002 de convoquer en 2003 une Réunion ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport de transit,

Se félicitant également des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement à laquelle la communauté internationale a convenu de mesures visant à financer le développement des pays en développement, en particulier des pays en développement sans littoral,

Rappelant les communiqués ministériels adoptés lors des première et deuxième Réunions ministérielles annuelles des pays en développement sans littoral, tenues respectivement à New York les 18 septembre 2000 et 14 novembre 2001,

1. Considérons que la Réunion ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des représentants des organismes internationaux de financement sur la coopération en matière de transport de transit, devant avoir lieu en 2003, constitue une priorité absolue et nous félicitons à cet égard de l'offre généreuse faite par le Gouvernement du Kazakhstan d'être l'hôte de cette réunion à Almaty et prions l'Assemblée générale de prendre en conséquence les décisions pertinentes à sa cinquante-septième session.

2. Sommes convaincus que la Réunion ministérielle internationale doit adopter un programme global d'action visant à minimiser les contraintes que cause l'absence d'accès territorial à la mer, qu'aggravent l'éloignement et l'isolement par rapport aux marchés mondiaux, les coûts élevés du développement économique et les coûts prohibitifs du transport de transit. Un tel programme devrait contribuer à permettre aux pays en développement sans littoral d'atteindre rapidement les objectifs fixés par l'ONU en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, le développement durable et la participation à l'économie mondiale.

3. Considérons que, étant donné que cette conférence sera la première sur cette question, l'évaluation des incidences de la Réunion ministérielle annuelle devrait être fonction de la mise en évidence des besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral, de la manière dont elle aura contribué à dégager un consensus sur les politiques et mesures visant à créer des systèmes de transport de transit et à mobiliser un solide appui international en faveur des pays en développement sans littoral et de leurs voisins aux fins de la réalisation des objectifs susmentionnés. La Réunion ministérielle internationale doit répondre de manière globale aux besoins de développement particuliers des pays en développement sans littoral et définir des mesures concrètes touchant la mise en place de systèmes de transport de transit efficaces dans les pays en développement sans littoral et les pays de transit.

4. Estimons que le succès de la Réunion ministérielle internationale sera fonction de l'efficacité des préparatifs et de la pleine participation de toutes les parties prenantes dont les gouvernements, les organismes du système des Nations Unies ainsi que les organisations de coopération économique régionales, les organismes professionnels, les institutions financières multilatérales et le secteur privé selon leurs mandats respectifs et leurs avantages comparatifs. La Réunion ministérielle internationale doit être considérée comme une entreprise menée à l'échelon du système des Nations Unies, la pleine participation de ces parties prenantes sera cruciale pour les préparatifs étant donné qu'ils leur permettront de s'acquitter de leurs responsabilités respectives dans le cadre des préparatifs et de concrétiser les engagements pris lors de la Réunion ministérielle internationale. Le Groupe des pays en développement sans littoral participera activement à tous les stades des préparatifs.

5. Soulignons que l'établissement de systèmes de transit est une tâche complexe portant sur de multiples aspects. Elle englobe les aspects politiques, juridiques, financiers et les aspects du développement à l'échelon bilatéral, régional et mondial et fait appel à la participation de diverses parties prenantes. Nous assignons donc le rang de priorité le plus élevé au processus préparatoire devant être efficace et dûment coordonné.

6. Sommes convaincus qu'il sera possible de créer des systèmes de transit efficaces en concluant des accords et des arrangements de coopération à tous les niveaux. Au stade des préparatifs, il importe donc de prévoir l'adoption à tous les niveaux de mesures appropriées visant à améliorer les systèmes de transit. Dans ce contexte, des commissions régionales, à savoir la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Europe et la Commission économique pour l'Amérique latine, en étroite coopération avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les États en développement insulaires, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et la Banque mondiale ont un rôle directeur à jouer pour l'organisation de préparatifs efficaces qui doivent être achevés en mars 2003 de manière à disposer de suffisamment de temps pour la première session du Comité préparatoire en juin 2003.

7. Nous félicitons de la création du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les États en développement insulaires et de la nomination récente du Haut Représentant,

nomination qui a été la source d'une grande satisfaction et a suscité de grands espoirs. Le Bureau du Haut Représentant devrait être chargé d'assurer la coordination, de plaider la cause de ces pays et de fournir un appui politique pour les préparatifs et l'organisation de la Réunion ministérielle internationale, en étroite coopération et avec la pleine participation du secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, selon que de besoin, et en collaboration avec les autres parties prenantes du système des Nations Unies, y compris les commissions régionales, le PNUD et la Banque mondiale, et d'autres organisations internationales compétentes telles que l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation mondiale des douanes et les banques de développement régional.

8. Soulignons également l'appui continu et efficace fourni par le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en particulier par le Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays en développement insulaires, en ce qui concerne les problèmes particuliers aux pays en développement sans littoral. À cet égard, nous insistons sur l'expérience et les avantages comparatifs que possède le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en ce qui concerne les questions de fond et les aspects techniques du transport de transit. Nous prions le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement d'assurer également la fourniture d'une aide touchant les questions de fond et les aspects techniques pour la Réunion ministérielle internationale et les préparatifs dans les domaines relevant de sa compétence, y compris le commerce international, les investissements pour le développement des infrastructures et faciliter les échanges commerciaux.

9. Soulignons également qu'il importe de mobiliser des ressources extrabudgétaires adéquates pour le financement des activités préparatoires et pour faciliter la participation des représentants de pays en développement sans littoral et de leurs partenaires de transit à la Réunion ministérielle internationale ainsi qu'à ses préparatifs, notamment à l'échelon sous-régional et régional. À cette fin, nous nous félicitons que le Secrétaire général ait lancé récemment une campagne pour la mobilisation de fonds extrabudgétaires.

10. Invitons les pays donateurs et les institutions internationales de financement et de développement à participer activement à la fourniture d'un appui financier et technique pour les préparatifs et la Réunion ministérielle internationale.
